

Editorial

« Donner à l'utilitarisme la place qui lui est due »

Jean-Pierre Cléro

Cette revue est conçue comme une revue de recherche, dans laquelle il s'agit plus d'explorer des voies, d'ouvrir des questions, de tracer des perspectives que de répéter des positions acquises ou de soutenir des thèses déjà connues. Elle n'est pas non plus conçue comme une entreprise thuriféraire de la pensée de Bentham ni même comme un organe de promotion de l'utilitarisme. Qu'elles soient historiques ou qu'elles soient plus analytiques, les études présentées chercheront plutôt à donner à l'utilitarisme la place qui lui est due dans les débats d'idées, qu'il s'agisse, de droit, de politique, d'éthique et de morale, mais aussi d'épistémologie, de logique, de linguistique et, pourquoi pas, d'esthétique. En ce sens, ce deuxième numéro de la revue est exemplaire par les quatre articles proposés ici, chacun dans un secteur différent de l'œuvre de Bentham. Sans doute, ces articles pourront être lus en les intégrant en toutes sortes de directions qu'il est impossible d'imaginer à l'heure même où on les publie ; mais on peut, dès à présent, tracer, à partir de ces écrits, quelques perspectives qui seront appelées à être creusées, affinées ou étendues.

Le premier texte de Marie-Laure Leroy, sur « les pièges de la rhétorique altruiste », part d'un problème classique de la philosophie anglaise, mais aussi en dehors d'elle, puisque Pascal l'avait déjà remarqué¹ : comment est-il possible de fabriquer l'équivalent du désintéressement avec un assemblage d'activités et d'acteurs intéressés ? Comment même l'invocation et l'alibi du désintéressement peuvent-ils faire plus de dégâts sociaux que le jeu clairement avoué des intérêts qui, pour singer la bienveillance voire la charité, ne les contredit pas ? La différence qui se joue entre la reprise de la question par Bentham et sa position chez Pascal, chez Mandeville, chez Hume, pour nous contenter de ces quelques points de repère, c'est qu'elle n'est plus sous-tendue par des positions conservatrices ou, ce qui revient au même, qu'elle n'est plus invoquée pour justifier une sorte de stabilisation du libéralisme. Comment, sur des positions radicales et, par conséquent, réformistes, modifier le système des intérêts sans toutefois faire de morale pour le corriger de l'extérieur, c'est-à-dire sans faire la leçon, sincère ou hypocrite, aux acteurs intéressés ? L'auteur montre comment un intérêt bien compris intègre une certaine sorte de sympathie, laquelle n'a certainement pas grand-chose à voir avec une empathie qui prétendrait nous mettre fallacieusement à la place de l'autre mais qui est plus proche de ce que deviendront les positions utilitaristes à l'époque contemporaine, sous la plume de R. M. Hare, par exemple, quand il s'agit d'évaluer des situations du point de vue d'autrui, tout en sachant qu'on n'y sera réellement jamais et qu'on a peu de chances d'en accepter jamais les valeurs².

Si M.-L. Leroy dénonce, avec Bentham, la rhétorique du désintéressement, elle laisse aussi apparaître en filigrane, la rhétorique de cette dénonciation, car il y en a une, dans laquelle se prend peut-être Bentham, qui, s'il n'inaugure pas, renforce au moins un style d'argumentation que l'on retrouvera jusque chez Freud. La fuite de la douleur et la recherche du plaisir sont indépassables

¹ *Pensées*, Brunschvicg, frag. 451 : « On s'est servi comme on a pu de la concupiscence pour la faire servir au bien public ; mais ce n'est que feindre, et une fausse image de la charité ; car au fond ce n'est que haine ». Frag. 452 : « Plaignre les malheureux n'est pas contre la concupiscence. Au contraire, on est bien aise d'avoir à rendre ce témoignage d'amitié, et à s'attirer la réputation de tendresse, sans rien donner ». Frag. 453 : « On a fondé et tiré de la concupiscence des règles admirables de police, de morale et de justice ; mais dans le fond, ce vilain fond de l'homme, ce *figmentum malum*, n'est que couvert ; il n'est pas ôté ».

² *Moral thinking*, Oxford : Clarendon Press, 1981, chap. 5-7.

puisque celui qui les met en cause sacrifie aux valeurs mêmes qu'il s'imagine contester. On est agacé par l'amour-propre d'un autre parce qu'il froisse notre propre amour de nous-mêmes. On est irrité par ce qui apparaît souvent comme une mauvaise foi chez l'adversaire éthique ou politique, comme si cet adversaire ne pouvait nous retourner le compliment. La négation d'un principe psychanalytique a tôt fait d'être retourné en dénégation par l'adversaire d'un principe que, en réalité, il confirme sans qu'il le sache ou sans qu'il veuille le savoir. Le danger de ce type de raisonnement auquel on a recours pour justifier des principes et contrer des adversaires qui ne les reconnaissent pas, c'est qu'il rend impossible la discussion tout en usant d'un stratagème qui rend l'autre responsable et coupable du manque de discussion. Sous prétexte de vouloir dépasser l'arbitraire des commencements, qu'il s'agisse du dogme de l'intérêt ou de l'axiomatique de l'intérêt, nous créons une étrange machine de guerre, qui n'écoute pas l'autre en dépit de postures de dialogue et qui nous permet de nous rendre inatteignables à la discussion en paraissant l'ouvrir.

Nous nous demandons si ce mode d'argumentation et de réfutation ne comporte pas les dangers inévitablement liés à l'usage de la logique des fictions. Il est relativement facile de prendre l'adversaire au filet en multipliant le degré ou en accroissant l'ordre des fictions ; mais il faut prendre garde au fait que, l'effet captieux passé, il est tout aussi facile d'y être pris, à son tour, l'instant d'après. C'est peut-être la grandeur d'un Diderot de l'avoir compris et d'avoir composé des textes — s'agit-il de romans ? — dans lesquels il se situe comme auteur, pas nécessairement au point le plus élevé de l'échafaudage des fictions. L'immense avantage que prend un auteur qui n'adopte pas de point de vue transcendant par rapport aux fictions, c'est aussi qu'il ne prétend pas séparer les valeurs, qu'elles soient éthiques, juridiques, religieuses ou épistémologiques, de ce qui les rend possibles psychologiquement. Nous verrons toutefois, dans ce numéro même, par l'article suivant, que la littérature n'est pas le seul lieu où, au XVIII^e siècle, on sait exprimer le caractère immanent et dépourvu de transcendance, du fonctionnement des fictions ; et que la façon dont Bentham pense et produit le droit n'est pas étrangère à cette immanence de la fiction.

Mais il est encore, voisin du précédent, un point problématique qu'il faut repérer dans l'article de M.-L. Leroy dont l'auteur pointe la pratique chez Bentham, sans la juger, c'est la question de la *réduction*. Les philosophies de l'intérêt ou de l'utilité — c'était déjà vrai pour celles de l'amour-propre — prétendent « réduire » les valeurs, même celles qui les nient expressément, à elles-mêmes. Le droit de réduire des valeurs à d'autres, qui est une opération qui fait partout des restes, est observé et contesté depuis longtemps. Hegel voit bien que, dès qu'une valeur se veut ou s'imagine détentrice du réel, elle transforme toutes les autres en fictions. Toutefois de quel droit opérer cette réduction, si tant est que ce droit ou cette demande de droit ne soient pas eux-mêmes des fictions, nous entraînant dans un interminable diallèle ?

L'article de Guillaume Tusseau nous laisse sciemment au milieu du gué puisqu'il promet, dans un prochain numéro, une dynamique des théories de la loi qui achèvera le point de vue adopté sur les conceptions du pouvoir légal chez deux juristes positivistes, Bentham et Austin en montrant l'avantage, pour le juriste contemporain lui-même, des thèses de Bentham sur celles d'Austin.

G. Tusseau propose une méthode analytique pour déceler ce qu'on entend par positivisme, car il ne suffit plus, à présent, d'opposer le droit naturel au positivisme juridique, comme on a pu le faire longtemps ; il faut distinguer des thèses soutenues, suffisamment indépendantes les unes des autres, et regroupées très diversement, car il existe *des* positivismes comme il existe *des* jusnaturalismes. On peut paradoxalement définir des positivismes juridiques sans prononcer le terme de droit naturel. L'effort analytique supprime un certain nombre de faux problèmes, liés au fait que l'on ne distingue pas suffisamment les thèses regroupées. Par exemple, on pense volontiers comme un des traits caractéristiques du positivisme juridique la maxime de Pascal selon laquelle on ne doit pas obéir à la loi parce qu'elle est juste mais parce qu'elle est loi. On aurait vite fait de dire que le positivisme juridique implique un conservatisme, d'ailleurs contradictoire puisqu'il suffirait qu'on passe brutalement d'une loi à une autre pour que les

comportements soient mis dans l'obligation de changer aussi brusquement. Si positiviste que soit Bentham, il ne l'est évidemment pas dans le sens où la loi ne devrait jamais être changée. L'idéologie conservatrice n'est pas indispensable à la définition du positivisme juridique, comme un effort analytique peut immédiatement l'établir.

Cet effort de clarté n'est pas le seul. L'article est constamment sous-tendu par la question de l'écriture du droit et des strates qu'il constitue en lui-même par lesquelles il se réfléchit et se construit. La littérature n'est donc pas seule à savoir fabriquer ces strates ; le droit sait aussi le faire, de telle sorte qu'elles manifestent leur dépendance en même temps que leur degré sans qu'on aperçoive leur niveau ultime comme on pourrait l'imaginer au niveau constitutionnel. Adam Smith disait que les traités de jurisprudence étaient les véritables lieux où l'on apprenait le fonctionnement des passions à chaque époque et dans chaque Etat qui connaît un droit ; on pourrait dire, avec autant de raison, quand on lit l'article de G. Tusseau, que la pratique des traités de jurisprudence est le meilleur apprentissage du jeu des niveaux de fictions, cette fois, dans le sérieux même de l'existence. Car toutes les règles juridiques ne sont pas directement, en apparence du moins, en prise sur les choses ou les situations qu'elles détermineraient ; il est des règles qui habilitent, des règles qui permettent de fabriquer d'autres règles, des règles qui autorisent l'exercice d'un pouvoir, qui le confèrent, qui lui donnent une légitimité.

On pourrait se demander si la force particulière avec laquelle Bentham permet d'interroger le pouvoir dans sa légalité ne vient pas du fait que, chez lui, le pouvoir est construit à partir de l'autorité plutôt que l'inverse. L'autorité ne dérive pas du pouvoir ; elle est même ce qui, profondément, le problématise. Curieusement, Bentham et Austin s'inscrivent dans une lointaine tradition anglaise qui trouve son expression chez ceux qui, comme Hobbes, passent pour les plus évidents souverainistes. Or la théorie de l'autorité qui apparaît dans le *Léviathan* peut être cultivée très différemment que de la façon même dont Hobbes l'a tournée. L'analyse du concept d'autorité telle qu'on la trouve dans le *Léviathan* étonne par sa généralité et par ce qu'on pourrait appeler son horizontalité, laquelle s'oppose à la verticalité du pouvoir. L'analyse que présente ici G. Tusseau ne laisse-t-elle pas envisager que la différence entre Austin et Bentham, tournée par l'auteur de l'article à l'avantage du second, provient d'une plus grande finesse dans l'appréciation de l'autorité ? En effet, le jeu des autorités fait découvrir une simple force chez Austin, le pouvoir politique étant un fait qui résulte du jeu des forces ; mais le concept de pouvoir légal risque de s'évanouir complètement dans cette affaire. La plus grande finesse de Bentham consiste à ne pas laisser s'abolir cette notion de pouvoir légal : la reconnaissance du jeu des forces sous celui des autorités est sans doute une réalité, mais ne signifie pas que le jeu des autorités s'abolisse dans les forces. L'espèce d'évolutionnisme qui est l'envers des autorités ne peut s'effectuer que par cette confrontation des autorités, non pas en les ignorant. La production de la légalité ou de la légitimité, qui est autorité de l'autorité, ce par quoi l'autorité s'autorise elle-même, est une notion essentielle sans laquelle la problématisation du pouvoir serait impossible. Certes, il ne s'agit pas de poser les problèmes de légitimité comme s'il dérivait de quelque contrat *a priori* ou de quelques droits de l'homme issus de la nature ou de quelque autre source transcendante. Le jeu des autorités est interne et d'une complication immanente ; il n'empêche nullement la problématisation d'un pouvoir légal. C'est même tout le contraire qui se joue avec Bentham.

On voit qu'un fil rouge relie les deux articles dont nous venons de parler, qui tient à la théorie des fictions laquelle, dans le premier, permet de comprendre comment l'intérêt, fût-il une entité réelle, fabrique des entités fictives, c'est-à-dire des ersatz d'intérêt commun, de sympathie ou de pseudo-transcendances sans lesquelles les sociétés ne se noueraient pas, et dans le second constitue des niveaux qui simulent des métalangues ou des métasystèmes, lesquels sont à la fois des projections et d'apparents retours donnant l'illusion de la transcendance du pouvoir.

Le fil rouge ne se casse pas avec les « quelques problèmes de traduction », comme le dit par euphémisme le titre de l'article de Rosalind Greenstein, concernant le vocable de *sinister interest*. Comment une personne qui s'intéresse à Bentham, par quelque entrée qu'elle soit passée pour étudier l'œuvre, pourrait-elle manquer de se passionner pour les questions de langage ? A

propos de ce casse-tête, probablement insoluble, des traducteurs de Bentham, l'auteur définit une méthode extrêmement méticuleuse et qu'il nous semble à la fois inévitable et bon de suivre quand la traduction intuitive ne peut plus se faire. Comme il y a des moralistes de conviction qui sentent et affirment ce qui est bien et mal, il y a des traducteurs de conviction qui imaginent être en prise sur le véritable sens et rejeter comme il convient les faux sens. Or la conviction a des limites que l'on perçoit particulièrement quand on bute sur un écueil. La traduction de *sinister interest* est comparable à la quadrature du cercle ; avec une difficulté particulière qui est au désavantage de la traduction. Car, on peut montrer en mathématiques que le problème de la quadrature du cercle n'a pas de solution et l'on passe alors à d'autres problèmes voire à d'autres mathématiques ; alors que, dans le cas de la traduction que l'on sait impossible, il faut quand même traduire, forcer l'impossibilité et mettre des mots français à la place des mots anglais.

La méthode préconisée par R. Greenstein est une méthode analytique, qui travaille selon un double repère d'axes. Le premier système que l'on pourrait appeler diachronique/synchronique, qui combine à la fois l'évolution du mot, son poids d'histoire, avec ce à quoi il peut correspondre dans la synchronie ; le second que l'auteur désigne par l'opposition *in vivo/in vitro*, la première considération s'intéressant à la façon dont l'expression joue dans le texte que l'on traduit, dans les textes environnants voire dans les œuvres avoisinantes, la seconde considération prenant en compte essentiellement les dictionnaires et les œuvres extérieures au texte qui contient l'expression que l'on veut traduire. La philosophie qui sous-tend cette méthode tient dans la dénonciation d'une illusion inévitable du traducteur — peut-être nécessaire, car on se demande comment, sans elle, il se mettrait au travail — : celle que l'on traduit des mots d'une langue dans d'autres mots d'une autre langue. En réalité les mots ne font que jouer un rôle dans la traduction. Non seulement pour la raison, que l'on sait depuis Diderot, que l'on ne traduit jamais que des fragments de mots par d'autres fragments de mots, que toute traduction est partielle, que le traducteur subit la partialité et qu'il est contraint de la choisir³ ; mais encore parce que ce que l'on traduit n'est pas seulement une quantité ou une fraction de sens ou de signification.

On traduit un ensemble de fonctions du mot, psychologiques, sociologiques, dans un contexte très compliqué, par un autre ensemble de fonctions du mot (censé lui correspondre dans une autre langue) dans lequel la dénotation compose avec la connotation. Le pari de R. Greenstein est de détailler, par l'analyse, ces éléments de connotation et de dénotation, de tenter d'en effectuer une pesée et de restituer une sorte de pesée équivalente dans la langue qui traduit, à un moment où le contexte est tout autre. Mais cette restitution n'est pas une simple copie ou une sorte de transmission qui conserverait les équilibres ; l'auteur veut transmettre le choc que fait le mot quand on le lit aujourd'hui, lui conserver son étrangeté. C'est ce choc qu'elle veut traduire plus que le mot qui choque. C'est ainsi qu'elle en vient, après une très fine analyse à traduire *sinister* par *délétère* qui, à nos yeux, conserve mieux la connotation que la dénotation. Quand le Centre Bentham s'est réuni, il y a quelques jours, le résultat de cette traduction énoncé brutalement et sans les explications savantes de l'article nous a laissés sans voix et quelque peu perplexes. C'est sans doute très exactement l'effet que R. Greenstein veut produire. D'ordinaire, on n'a aucun souci analytique de la connotation ; l'auteur l'a poussé au point de le privilégier. Car l'aspect *dévoiyé, oblique, gauche* qui s'oppose à *dextre*, est délibérément abandonné, au profit de l'atmosphère du mot.

L'article est superbe par la démarche qu'il nous fait décrire à travers les mots benthamiens

³ « Je croyais, avec tout le monde, qu'un poète pouvait être traduit par un autre : c'est une erreur et me voilà désabusé. On rendra la pensée, on aura peut-être le bonheur de trouver l'équivalent d'une expression ; [...] c'est quelque chose mais ce n'est pas tout. L'emblème délié, l'hiéroglyphe subtil qui règne dans une description entière, et qui dépend de la distribution des longues et des brèves dans les langues à quantité marquée, et de distribution des voyelles entre les consonnes dans les mots de toute langue ; tout cela disparaît nécessairement dans la meilleure traduction » (Diderot, *Lettre sur les sourds et muets, à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent*, Paris : GF-Flammarion, 2000, p. 118, l. 1082- l. 1094).

dans leur jeu volontaire et involontaire avec les concepts. Mais il ne nous en fait pas moins craindre par son résultat qu'une atmosphère est vite changeante et qu'à vouloir traduire les connotations, on se trouve, en croyant avoir poursuivi quelque chose qui paraissait résistant à un moment donné, en présence d'une radicale chimère, devenue complètement insaisissable peu de temps après son émission. Il y a plus : quand bien même la connotation ne se fanerait pas plus vite que la dénotation, il est clair et avoué par l'auteur même que *déléterè* ne conviendrait pas dans tous les contextes. Or *sinister interest* est un concept chez Bentham ; il implique donc une stabilité qu'il faut rendre par un vocable relativement figé, quels que soient les contextes. Il n'empêche que le voyage dans la langue benthamite en valait la peine et qu'il change radicalement la perception que l'on peut avoir des difficultés de traduction, par la réflexion qu'il impose sur l'acte de traduire.

Enfin, nous remercions vivement notre collègue espagnol Manuel Escamilla d'avoir fait le point sur les études utilitaristes en Espagne ; nous ne pouvons que souligner le parallèle avec ce qui s'est passé en France, avec sans doute quelques différences que notre colloque *Bentham et la France* a pu souligner. Cet article, qui fait suite à notre rencontre à Paris, lors de ce colloque, marque le début d'une série d'articles qui nous permettra de confronter nos analyses avec celles de nos collègues étrangers, anglais bien sûr et tout naturellement avec Philip Schofield et Frederick Rosen, mais aussi allemands et italiens, avec lesquels nous entendons bien approfondir des relations déjà étroites et amicales.

Pour contacter l'auteur : jpclero-centrebentham@noos.fr